
ATTESTATION

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de LUGO DI NAZZA

Suivant acte reçu par Me Jérôme PAOLINI, Officier Public, Notaire à NICE (06300), le 2 février 2026 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

1°) Monsieur Octaviol **OTTAVI**, époux de Madame Marthe Marie Marguerite GIORDANA, demeurant à SAINT-RAPHAEL (83700) 360 avenue Aurélie Les Bleuets 1 Entrée 3.

Né à LUGO-DI-NAZZA (20240) le 31 juillet 1933.

A concurrence du quart (1/4) indivis en pleine propriété.

2°) Monsieur François **OTTAVI**, demeurant à GHISONACCIA (20240) 8 place de l'Hôtel de Ville.

Né à LUGO-DI-NAZZA (20240) le 5 juillet 1934.

A concurrence du quart (1/4) indivis en pleine propriété.

3°) Monsieur André **OTTAVI**, retraité, époux de Madame Lydie MARCHI, demeurant à CANALE-DI-VERDE (20230) Route de Canale di Verde.

Né à LUGO-DI-NAZZA (20240) le 24 juillet 1946.

A concurrence du quart (1/4) indivis en pleine propriété.

4°) Monsieur Gérard **OTTAVI**, demeurant à CANALE DI VERDE (Haute Corse), route de Canalc de Verde - ALISTRO.

Né à BASTIA (Haute Corse), le 28 février 1971.

A concurrence du quart (1/4) indivis en pleine propriété.

ARTICLE UN

DÉSIGNATION

A LUGO-DI-NAZZA (HAUTE-CORSE) 20240,

Un bâtiment en état de ruine, initialement à usage d'habitation composé de deux pièces situées au rez-de-jardin et au 1er étage, et terrain alentours.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	181	ALBARINA	00 ha 00 a 22 ca
C	184	ALBARINA BND pour une superficie de 1a 02ca	00 ha 00 a 86 ca

Total surface : 00 ha 01 a 08 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

ARTICLE DEUX



DESIGNATION

A LUGO-DI-NAZZA (HAUTE-CORSE) 20240.

Les parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	57	OLMO	01 ha 10 a 42 ca
A	77	BOILE	00 ha 00 a 20 ca
A	184	SCAFFA BND pour une superficie de 19a 35ca prendre	00 ha 09 a 66 ca
A	194	SCAFFA BND pour une superficie de 1ha 30a 40ca prendre	00 ha 65 a 18 ca
A	215	PIETRA CANAJA BND pour une superficie de 1ha 62a 94ca prendre	00 ha 54 a 31 ca
A	222	GAVINA BND pour une superficie de 32a 60ca prendre	00 ha 08 a 43 ca
A	225	GAVINA BND pour une superficie de 8a 70ca prendre	00 ha 01 a 98 ca
A	226	GAVINA BND pour une superficie de 6a 10ca prendre	00 ha 01 a 39 ca
A	243	RUANA BND pour une superficie de 40a 00ca prendre	00 ha 04 a 45 ca
A	245	RUANA BND pour une superficie de 7ha 36a 00ca prendre	00 ha 81 a 78 ca
A	270	ALZELLO	01 ha 26 a 54 ca
A	285	PIPPA DELLA VADINA	00 ha 10 a 28 ca
A	305	VETRICCIA	05 ha 52 a 07 ca
C	161	ALBARINA BND pour une superficie de 2a 55ca prendre	00 ha 01 a 70 ca
C	169	CASALTA BND pour une superficie de 12a 25ca prendre	00 ha 07 a 08 ca
C	188	ALBARINA BND pour une superficie de 1a 46ca prendre	00 ha 00 a 97 ca

Total surface : 10 ha 36 a 44 ca

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquise, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.

L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : **formalite@df.notaires.fr**

POUR AVIS,
Maître Jérôme PAOLINI
Notaire

